Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_073-DE

MAIRIE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2026

Convocations envoyées le : 12 mai 2026
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 18 MAI A DIX-HUIT HEURES TRENTE le Conseil municipal de la Commune de Montlouis-sur-Loire légalement convoqué s'est réuni à la **Mairie dans la salle du Conseil municipal** à Montlouis-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Vincent MORETTE, Maire,

29 présents : Mmes et MM MORETTE, THIEUX, GADIN, LECLERC, DUMAGNOU GARCERA-TRIAY, OTT, COSTE, PETIT-MARQUEZ, LENS, LELANDAIS, MILANETTO, DURAND, BRUNE, GUERIN, GABORIT, LE BRIERO, PISANI-BONNET, DOUCET, SIGNOL, PAUVERT, LEMPEREUR, MARKARIAN, BUET, LEGUILLE, GENTILINI, BUSSON, GRESSIEUX, PETIT.

4 absents ayant donné pouvoir :

Bernard DOUADY	à Sophie DUMAGNOU
Claire MORISSON	à Ludovic MARKARIAN
Vincent BEAUFOUR	à Magali OTT
Fabrice ORE	à Frédéric LECLERC

Absent :

Président de séance : Monsieur Vincent MORETTE

Secrétaires de séance : Catherine MILANETTO – Laure LELANDAIS

DELIBERATION 2026-73 : APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 DU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS MONTLOUISIENS

Monsieur Laurent THIEUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil municipal ayant approuvé le compte financier unique 2025 du budget annexe de la RTM et affecté les résultats, il convient d'intégrer ces résultats 2025 par le vote du budget supplémentaire, en prenant en compte les éléments suivants :

1) la reprise des résultats de l'exercice 2025

Conformément à la délibération portant affectation des résultats, sont intégrés :
- l'excédent de la section d'investissement (article 001 - recettes) : 39 726,09 €
- l'excédent de la section de fonctionnement (article 002 - recettes) : 121,09 €

Pour mémoire, aucun reste à réaliser n'est constaté sur ce budget.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_073-DE

2) équilibre général du budget

Afin d'équilibrer la section d'investissement, il est possible d'intégrer une enveloppe de 39 726,09 € ; une partie de cette somme pourra permettre d'éventuels équipements sur la navette montlouisienne.

L'excédent de fonctionnement (121,09 €) et l'ajustement de la subvention d'équilibre du budget principal pour 412,90 € vont permettre de financer des transports scolaires pour 533,99 €.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Laurent THIEUX, Adjoint au maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOPTE les mouvements prévus par le budget supplémentaire 2026 du budget annexe de la régie des transports montlouisiens annexé à la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Fait à Montlouis-sur-Loire le 18 mai 2026

Pour le maire,
L'Adjoint délégué,

Laurent THIEUX

Les Secrétaires de séance,

Catherine MILANETTO

Laure LELANDAIS

TRANSMIS au représentant de l'État le :	22 MAI 2026
RECU par le représentant de l'État le :	22 MAI 2026
PUBLIE le :	22 MAI 2026
ACTE EXECUTOIRE	